

Image not found or type unknown



1 interpélation a son domicile

Par **gorancy**, le **11/08/2009** à **22:05**

Bonjour, mon conjoint a été expulsé de force alors qu'il attendait une décision du tribunal de Bordeaux laissant derrière lui un enfant français de mère française de souche. Il travaillait et vivait depuis 2005 dans son foyer et n'a jamais eu de problème avec la justice. Nous sommes effondrés. Plus de force, mes 3 enfants plus une grossesse en cours. Que faire ? Cette procédure n'a pas pu aller à son terme. L'appel lancé par l'avocat n'a pas été entendu. Une famille détruite aidé moi aidé nous